

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**DECRET N° 2017-0044 /PRES/PM/MS/M
MINEFID portant érection du Centre Hospi
Régional de Ouahigouya en Centre Hospital
Universitaire Régional (CHUR).**

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- U** la Constitution ;
- U** le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du premier Ministre ;
- U** le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- U** la loi 034-98/AN portant loi hospitalière ;
- U** la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013, portant règles de création des catégories d'Etablissements Publics ;
- U** le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements Publics de Santé ;
- U** la convention entre le Centre Hospitalier Régional de Ouahigouya et l'Université de Ouagadougou du 09 octobre 2014 ;
- U** le rapport du Ministre de la Santé ;
- U** le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 octobre 2016 ;

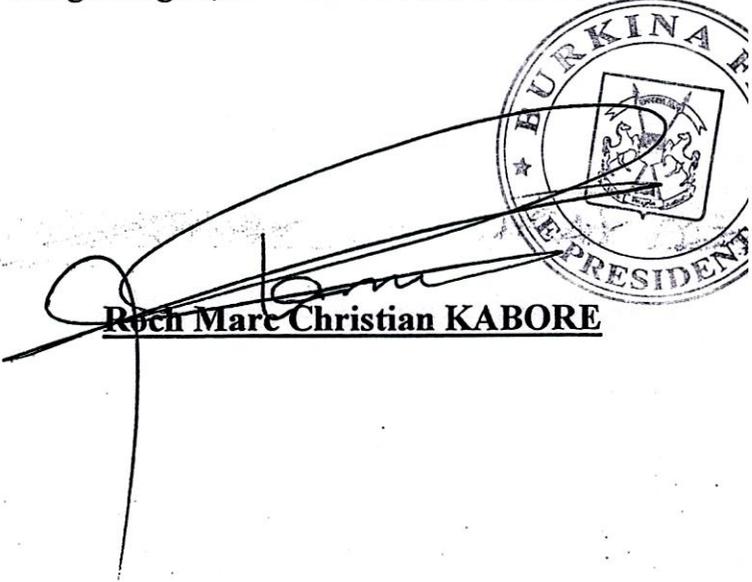
DECRETE

Article 1 : Le Centre Hospitalier Régional de Ouahigouya est érigé en Centre Hospitalier Universitaire Régional (CHUR) de Ouahigouya.

Article 2 : Le Ministre de la Santé, le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 01 fevrier 2017




Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Santé



Maila OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et de
l'Innovation



Filiga Michel SAWADOGO

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI